

AVANT-PROPOS

Au cours des siècles écoulés, l'histoire de ce site fabuleux a été jalonnée d'événements favorables ou défavorables à la flore et à la faune, qui ont dû s'adapter à chaque situation.

Que d'espèces disparues dans certains secteurs du complexe marécageux d'Harchies – Hensies – Pommeroeul depuis l'arrêt du charbonnage en 1964! L'arrêt de l'exploitation houillère (arrêt des arrivées et des rejets d'eaux, colonisation des vasières par la végétation faite d'arrivée d'eaux schlammeuses, exploitation des bassins à schlamms couverts de roselières) a entamé le patrimoine naturel (érosion de la biodiversité locale).

HYDROLOGIE

La Haine

Cette rivière hennuyère, principale voie d'eau qui traversait jadis le site à la limite des villages d'Harchies et d'Hensies, a été détournée de Pommeroeul (La Malmaison) jusqu'à l'Escaut, lors des travaux de creusement du canal de Mons à Condé (1807 – 1818). L'aspect de la zone, ainsi que son régime hydrique se voient profondément modifiés. Le lieu-dit "Trou de la Haine" est l'unique vestige du cours originel de la rivière dans le périmètre du site.

Une installation portuaire romaine datant du Ier siècle avant JC a été mise à jour à Pommeroeul, lors des grands travaux de creusement du canal de liaison Pommeroeul – Hensies (frontière) en 1975.

Soumises à de fréquentes inondations, les prairies bordant cette rivière devaient à l'époque attirer bon nombre d'échassiers et d'anatidés en période de migration. La preuve nous en a été fournie par l'intéressante collection d'oiseaux naturalisés (hélas, aujourd'hui disparue) tirés à Harchies vers la fin du XIXème siècle et qui appartenait à Mr Fernand Style, un habitant du village d'Harchies.

Le "Grand Courant"

La Haine détournée, le "Grand Courant" (qui selon Descamps date du XIIème siècle) devient le collecteur principal des eaux des bassins versants et les évacue vers les étangs de Condé – Macou (France). Une première déviation de ce cours d'eau est réalisée avant la construction du canal de Pommeroeul à Antoing (1823 – 1826).

Les affaissements et l'envasement du "Grand Courant" après son passage sous le canal nécessitent une nouvelle déviation vers 1920, correspondant à son tracé actuel. La végétation de plus en plus dense, avec notamment le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*), freine l'écoulement naturel des eaux qui se déversent dans le marais de Pommeroeul, et des brèches se creusent dans la digue séparant le "Grand Courant" du marais.

En 1964, les eaux sont polluées par des rejets hautement toxiques provenant du complexe industriel de Tertre. La faune et la flore aquatiques du cours d'eau disparaissent et le marais de Pommeroeul est pollué. En 1976, des équipes de bénévoles et d'ouvriers communaux tentent de colmater les

brèches principales, travaux qui s'avèrent insuffisants en période de crue. Le problème de la pollution des eaux est évoqué devant l'assemblée du conseil communal de Pommeroeul du 19 mars 1977. Des pourparlers s'engagent avec les responsables politiques, l'IDEA et la Wateringue pour dévier les eaux polluées du "Grand Courant" vers la Haine. Cette opération ne se concrétisera qu'en 1993. Actuellement, la qualité des eaux s'est fortement améliorée et l'on remarque le retour de la végétation aquatique et la présence de poissons en amont du marais. Depuis ce détournement, le Grand Courant ne collecte plus que les eaux de pluie et les eaux usées des villages d'Hautrage (Près de Grand Rieu), de Ville-pommeroeul, de Pommeroeul et d'Harchies. A terme, la qualité de l'eau ne pourra que s'améliorer, suite aux nouvelles normes préconisées par la Région Wallonne en matière de traitement des eaux usées des nouvelles habitations et, à plus long terme, par la mise en service de stations d'épuration.

Le canal de Pommeroeul à Antoing (1823 – 1826)

Les fortes taxes que les bateliers devaient acquitter à Condé lorsqu'ils empruntaient le canal de Mons à Condé, incitèrent le monde du négoce du charbon à chercher une autre voie de communication. Divers projets furent mis à l'étude et c'est finalement le tracé de Pommeroeul à Antoing qui fut retenu. Ce canal partirait donc en amont de l'écluse de Malmaison sur le canal de Mons à Condé (Large Nicaise) pour rejoindre l'Escaut à Péronnes. Si le détournement de la Haine avait eu peu d'impact sur l'aspect physique du site, la construction de ce canal allait y apporter de profondes modifications. L'agglomération d'Harchies a été isolée de sa zone d'élevage et de culture située dans sa partie ouest (plaine alluviale de la Haine). Le bassin hydrographique a été séparé en deux parties : les eaux de la partie est sont collectées par le Grand Courant, celles de la partie ouest par le fossé des "quinze parts". Les difficultés rencontrées pour permettre le passage du canal au-dessus du "Grand Courant", tout en assurant un tirant d'eau suffisant en concordance avec celui du canal de Mons à Condé, ont contraint les promoteurs du projet à réaliser une surélévation importante des digues. Le prélèvement des matériaux nécessaires, de part et d'autre de l'ouvrage, a dégagé de larges fossés de faible profondeur d'eau. Ces milieux marécageux ont été favorables à l'établissement d'une flore et d'une faune des milieux palustres.

A la mise en service du canal de liaison à grand gabarit Pommeroeul – Hensies – Condé, le canal de Pommeroeul à Antoing est désaffecté. Les portes des cinq écluses du tronçon Harchies – Bleton sont remplacées par des barrages dont les chutes d'eau favorisent l'oxygénation. Ces différents biefs servent de réserve de pêche et le trop plein des eaux se déverse dans le "Grand Courant".

Le tronçon de canal qui traverse le site devait être comblé et remodelé par le département des Voies Navigables. Ce projet est finalement abandonné avec comme condition que le canal soit vidé. Cette décision fournit l'occasion de ré-empoissonner le marais de Pommeroeul en ouvrant une brèche dans la digue en 1979 face à la péniche coulée. Actuellement, cette portion de canal fait office de barrière naturelle qui empêche l'accès au terribil plat d'Harchies et assure une protection efficace du plan d'eau A.

Péniche échouée dans le canal de Pommeroeul à Antoing

Cette péniche, chargée de "fins lavés" (charbon lavé 0/10), a heurté l'ancien pont "Cocu". Continuant sa route malgré l'avarie, cette embarcation sombra assez rapidement à l'endroit où elle est toujours visible aujourd'hui. Un renflouage fut tenté à l'époque. Le bief fut vidangé, la brèche de la coque colmatée et le chargement vidé mais, une fois la remise sous eau, l'espoir de voir la péniche revenir à flot fut vain car l'effet de succion de la vase fut tel qu'elle ne parvint jamais à s'extraire de cette gangue fatale. Elle resta donc sur place. Son mât et sa "marquise" furent sciés, afin qu'ils n'entravent pas la circulation. Elle refit surface lors de la vidange de cette portion du canal de Pommeroeul à Antoing (voir canal de Pommeroeul à Antoing 1823 - 1826)

Le rôle des voies navigables pour briser l'isolement du Hainaut

La Haine, qui donna son nom au comté de Hainaut, était au XII^e siècle un gros ruisseau tortueux et envasé. Le débordement de ses eaux avait créé sur ses rives, déjà à l'époque, des marais épars.

L'exploitation de la houille et son usage croissant amenèrent les habitants à utiliser la rivière pour transporter ce combustible. Porté à dos d'homme jusqu'au rivage, il était chargé dans des querques, petites barques en bois blanc d'une capacité d'une centaine de mètres cubes. L'emploi de tombereaux, dits baroux, permit de développer le trafic de la houille, notamment à destination des riverains de l'Escaut. Par une charte du 24 juin 1379, Albert de Bavière, comte de Hainaut, prit diverses mesures pour améliorer la navigation sur la Haine et assécher les marais qui la jouxtaient.

Au XVI^e siècle, la Haine permettait, à partir de Jemappes, le passage de véritables bateaux capables de naviguer sur l'Escaut inférieur. L'importance de cette navigation éveilla l'attention de l'autorité. En avril 1554, Jean, comte d'Otinge, seigneur de Condé-en-Hainaut, par l'entremise de Marie, reine de Hongrie, sœur de l'empereur, ordonna "de pourvoir besoigner à la rivière de Haine, entre Mons et Condé en sorte que d'ores en avant les bateaux venant chargés de Mons se puissent librement et facilement rendre en l'Escaut, comme l'on faisait du passé".

Des écluses à pertuis et à vannes furent construites à Jemappes, Saint-Ghislain et Boussu, et l'on fit les premiers essais de navigation à rames et à gaffes.

Un mémoire, publié en 1774 et intitulé "Essai abrégé sur les lois, le commerce et les avantages d'un canal dans le Hainaut autrichien", déplorait le manque de moyens de communication entre le Hainaut et le reste des Pays-Bas autrichiens et le coût élevé des frais de transport. Sans minimiser le problème technique dû aux différences de niveau, il soulignait l'intérêt d'un canal pour favoriser la circulation rapide et peu coûteuse des marchandises, malgré l'opposition des percepteurs des péages routiers.

Sous le régime français, au début du Consulat, paraissait dans le Moniteur de pluviôse an IX (1800 – 1801), un texte de Delneufcour sur la jonction du canal de la Haine à l'Escaut et sur l'importance des canaux en général. Ce membre du corps législatif soulignait l'intérêt d'un véritable réseau de voies navigables entre l'Escaut, la Haine, l'Oise, la Sambre et la Meuse, mettant en communication les départements hollandais et belges avec le nord de la France.

La nécessité d'un commerce continental, en réaction au blocus maritime anglais, et l'esprit centralisateur de Napoléon I^{er} l'incitèrent à envisager un vaste réseau de voies navigables reliant les

bassins industriels du Borinage et de Charleroi entre eux et avec les grands centres de consommation.

Le 7 août 1807, le conseil des Ponts et Chaussées proposa le creusement d'un canal reliant Mons à Condé. Le 18 septembre de la même année, un décret de Napoléon Ier ordonna la construction de cette voie navigable, conformément aux plans de l'ingénieur en chef Piou.

Les travaux furent solennellement ouverts le 18 octobre 1807 par le préfet du département de Jemappes et exécutés par les entreprises concessionnaires Honnorez et Thibaut de Boussu.

Le tracé, d'une longueur de 25 kilomètres environ, joignait Mons à Condé en ligne droite, de clocher à clocher. En 1814, le canal latéral de la Haine atteignait la frontière en dépit de nombreuses difficultés. La partie française était cependant loin d'être achevée. On décida donc de réaliser un canal de 800 mètres pour rejoindre la Haine. Le seigneur de Caraman, alors comte de Boussu, et les sociétés charbonnières de Boussu firent creuser entre 1814 et 1816, le canal de Caraman, permettant aux bateaux chargés à Boussu de rejoindre la Haine pour continuer leur route vers le Nord de la France. Le canal Mons – Condé terminé fut inauguré le 19 octobre 1818. Sa construction avait duré exactement onze années. Il mettait en liaison les houillères du Borinage avec Paris, grâce à la réalisation du canal du Saint-Quentin, également ouvert en 1818 (source : Le Canal du Centre - chronique d'une construction -, Laurent J., De Fays R. & Dambrain M.).

Aspect du marais d'Harchies

Le secteur d'Harchies, qui couvre une superficie de 215 hectares, est compris entre le canal de Pommeroeul à Antoing et le village d'Hensies. Il est situé au nord de la limite des concessions entre les deux charbonnages d'Hensies-Pommeroeul et d'Harchies qui correspond à l'ancien cours de la Haine.

Avant le début des affaissements miniers vers 1925, l'essentiel de la zone était occupé par un paysage typique de la vallée de la Haine, constitué de pâturages drainés par de nombreux fossés. Le "Grand Courant" et le fossé des "Quinze parts" collectaient les eaux de ruissellement de ce secteur. Vers 1925, la nappe phréatique affleure là où l'extraction de la houille provoque des effondrements souterrains qui se répercutent à la surface par des affaissements de terrain. Cette situation persistera et s'amplifiera jusqu'à une quinzaine d'années après l'arrêt des exploitations en 1964. L'affaissement se produisant de part et d'autre de la limite des concessions, stot d'une cinquantaine de mètres inexploité par les concessionnaires, inverse la pente naturelle du terrain et conduit à la formation de deux cuvettes dans lesquelles s'accumule l'eau qui ne s'évacue plus. Elles donneront naissance au marais d'Harchies au nord et à celui d'Hensies au sud.

Les terrains devenus impropres à l'agriculture sont délaissés par les fermiers, souvent propriétaires. Ils sont rachetés petit à petit par la Société Anonyme des Charbonnages de Bernissart. Les parties affaissées au nord-ouest et au sud-est du secteur sont progressivement remblayées par des schistes houillers déversés en éventail sur une épaisseur de 10 à 15 mètres à l'origine des terrils plats d'Harchies.

Les affaissements modèlent un vaste complexe marécageux de 150 hectares reconnu aujourd'hui par diverses instances nationales et internationales pour son extrême richesse biologique. Une ceinture végétale luxuriante s'installe progressivement autour du plan d'eau. Sa progression est stoppée par la surélévation que constitue la limite de concessions des charbonnages d'Hensies-Pommeroeul et d'Harchies. La hauteur d'eau ne cesse d'augmenter faisant disparaître la mégaphorbiaie, qui fait place à une formation paucispécifique : la phragmitaie. Le niveau d'eau qui dépasse la cote des 18 mètres recouvre le sentier Sartis (digue actuelle) et le chemin des Maillettes. Du côté ouest, la mégaphorbiaie progresse vers les prairies inondées périodiquement.

Les milieux les plus représentatifs en 1964 étaient l'eau libre (34 hectares), la phragmitaie (50 hectares) et la mégaphorbiaie (18 hectares). De nombreuses espèces d'oiseaux paludicoles trouvaient là un habitat de qualité et des ressources trophiques abondantes. Le travail réalisé par NEF en 1958 intitulé "Inventaire des espèces nicheuses des affaissements miniers de la région d'Harchies" ("Le Gerfaut" 49: 335-348), ainsi qu'un descriptif des oiseaux bagués par le Dr Paul Dachy de 1963 à 1967 donnent un aperçu de la diversité et de la densité avienne du site à cette époque.

Pêche & chasse

La pêche en barque et depuis la rive se généralisa sur les étangs devenus poissonneux. Les pêcheurs en barque posaient de grandes nasses et des arrêts pour la capture des Brochets (*Esox lucius*) qui constituaient de véritables pièges pour les grèbes et autres oiseaux plongeurs. La pêche à la ligne, à partir du bord, était moins perturbatrice. Les permis de pêche étaient délivrés par le charbonnage d'Harchies.

La chasse était pratiquée dans des huttes ou en barque, selon l'accessibilité. La Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) était une des espèces prisées par les chasseurs.

Le sentier Sartis (digue actuelle entre l'étang d'Harchies A&B)

Ce sentier très fréquenté, par les ouvriers mineurs qui se rendaient en vélo ou à pied au charbonnage d'Hensies et par de nombreux pêcheurs, était régulièrement entretenu par une équipe d'ouvriers du charbonnage d'Harchies. Une voie ferrée pour wagonnets à caisse basculante tirés par un cheval, avait été installée sur cette digue. Les terres servant à rehausser la digue au fur et à mesure des affaissements étaient prélevées au pied du terril ; à l'arrêt du charbonnage en 1964, le chantier fut laissé à l'abandon et le sentier fut recouvert lors des crues puis définitivement englouti par la nappe d'eau.

Le fossé des "Quinze Parts" (1741)

Comme le "Grand Courant", ce fossé, creusé en 1741, est un canal d'assèchement qui collecte les eaux du nord de l'ancienne Haine. Il prenait naissance sur la rive gauche du "Grand Courant", à hauteur de la rue du Rivage, alimentait en passant un vivier à poissons encore visible aujourd'hui, avant de rejoindre le "Grand Courant" à Bernissart. Ces viviers à poissons étaient légion à cette époque car les seigneurs, propriétaires des terres, se faisaient payer leurs baux par des poissons.

Les eaux exemptes de contaminants, pesticides et engrais, étaient de bonne qualité et favorables à la faune piscicole. Une vanne avait été édifiée avant sa jonction avec le "Grand Courant", de façon à permettre la régulation des niveaux d'eau et à empêcher le reflux des eaux du "Grand Courant" en période de crue.

Plus tard, suite aux affaissements miniers, elle restera ouverte, laissant libre cours aux variations des niveaux d'eau du marais.

La plupart des parcelles de terrain étaient délimitées par des fossés utilisés comme frayères par de nombreux poissons. Ils constituaient de véritables pièges en période sèche, que mettaient à profit les oiseaux piscivores, essentiellement des ardéidés. La Loutre (*Lutra lutra*) qui construisait des catiches dans les berges était chassée pour sa fourrure en période hivernale.

Parcelles C

Cet espace, situé entre l'allée de chasse au sud et la limite de la zone noyau de la ZPS au nord et à l'ouest, se caractérise par une grande diversité biologique. Outre les champs, prairies et peupleraies, un important réseau de marécages s'est développé sur les parties affaissées, en partie remblayées par le déversement des schistes houillers. De 1958 à 1968, 28 jeunes de Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ont été bagués par les responsables de la station de baguage tournaisienne "Motacilla" dans ces parcelles marécageuses. Déjà en 1946, l'espèce y était signalée comme nicheur probable. Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) était régulièrement observé et entendu. Après une première observation en 1963 à St-Denis, la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) est observée l'année suivante dans la roselière située au pied du terril de Bernissart.

A l'arrêt du charbonnage en 1964, les terrains situés au nord de l'ancien cours du "Grand Courant" sont rachetés par la commune de Bernissart et une partie de la ceinture marécageuse est aménagée par les chasseurs. Entre les cours inférieur et supérieur du "Grand Courant" demeure une zone marécageuse très intéressante de 2 hectares gérée par le C.R.N.F.B. Elle pourrait redevenir attractive pour les Busards des roseaux (*Circus aeruginosus*) et Butors étoilés (*Botaurus stellaris*) notamment, moyennant quelques aménagements (déboisement, apport d'eau). L'intérêt de cette parcelle réside dans son éloignement des chemins, situation favorable aux espèces sensibles aux dérangements.

Une partie des prairies humides de la zone affaissée, située entre l'allée de chasse et le cours inférieur du "Grand Courant", a servi temporairement de décanteur à schlamms de 1940 à 1942.

L'implantation et la progression de la roselière dans sa partie basse a été stoppée par les saules, les buttes de schlamms décantés se sont couvertes progressivement de Sureaux noirs (*Sambucus nigra*) et d'Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*). Les travaux de gestion récents sont de nature à favoriser la progression de la roselière, désenclavant ainsi le nord de la zone noyau de la ZPS.

Le reste de la surface, jusqu'au chemin des préaux (prairie "Vandenbussche") était essentiellement destiné à l'élevage. Le pâturage y étant géré en alternance avec le pré de fauche et les prairies étaient limitées par des fossés de drainage et des clôtures constituant les reposoirs favoris des traquets et pipits. Grâce à son relief (20 mètres dans sa partie la plus élevée), ces prairies sont restées presque dans leur état initial. Seule une partie du réseau de haies d'aubépines, refuges de centaines de grives en halte migratoire, surmontées de saules tétards, habités par la Chouette chevêche (*Athene noctua*), a été défrichée dans les années 1970 mais replantée par la suite. Actuellement, plus on se rapproche de la zone d'affaissement, plus les prairies deviennent marécageuses. De nouvelles plantations, qui n'ont apparemment aucune raison d'être, ont été réalisées de part et d'autre de certains fossés de drainage. L'épandage de lisier y est totalement proscrit.

Les Catillons

Cet ensemble est ceinturé par le chemin des Préaux, le fossé des "Quinze Parts" et le "Grand Courant". Il comporte une ancienne ferme qui abrite actuellement le C.R.N.F.B., une zone boisée de 2 hectares, des prairies et des champs entrecoupés de haies. Le bois des Catillons, situé sur la partie la plus élevée du site à plus de 20 mètres, est une chênaie pédonculée (*Quercus robur* forme *sedincola*) à Ormes (*Ulmus campestris*), avec quelques chataigniers (*Castanea vulgaris*) dans sa partie sud-ouest. Les chênes probablement plus que centenaires ne subissent aucun traitement forestier, ce qui pourrait favoriser l'implantation du Pic mar (*Dendrocopos medius*), signalé depuis 1999 en forêt de Bon-Secours et en 2004 dans les taillis du marais d'Hensies. La population du Lapin de garenne (*Oryctolagus curiculus*) y était autrefois très importante. Le taillis d'Orme était régulièrement exploité ; depuis l'attaque de graphiose qui tue les arbres en quelques années, ce taillis n'est plus exploité. Une mortalité importante et inexplicée est aussi observée chez le Chêne.

Les villageois extrayaient autrefois du sable blanc de cette butte, qu'ils saupoudraient sur le carrelage de leur demeure, à la sortie de l'église à l'occasion d'offices religieux ou sur les chemins lors de processions.

Les fermes

Des six fermes connues sur le site, seules trois subsistent encore de nos jours, dont une seule toujours en activité (ferme "Slabbinck"). Les deux autres ont été restaurées et abritent actuellement le personnel du C.R.N.F.B. et du C.R.I.E. (ferme des "Catillons" et ferme "Bavay"). Il ne reste que des ruines des trois autres bâtisses agricoles, qui étaient implantées en bordure du chemin des maillettes. Il s'agit des fermes "Merance" à 300 mètres du parking du pont "Cocu" et "Eugénie & Paula Dédé Zianne" au carrefour formé par la digue d'Harchies (chemin Sartis) et le chemin des Maillettes.

La ferme "Slabbinck" qui siège à l'extrémité du chemin des Préaux héberge actuellement des gîtes ruraux dans ses dépendances et a été rénovée à cet effet en 1999. Pour l'anecdote historique, isolée à l'époque, elle a été le refuge d'aviateurs anglais en 1944. En effet, plusieurs avions touchés par la DCA allemande se sont écrasés dans la région dont un dans le marais d'Hensies, derrière la ferme "Paula Dédé Zianne".

La ferme "Méranche" faisait anciennement office de débit de boissons, un sentier face à cette ferme permettait d'accéder à la digue du canal de Pommeroeul à Antoing. Au fermier Marcel Liepin succède le fermier Bavay qui doit abandonner sa bâtisse, l'eau du marais arrivant au seuil de son exploitation.

La ferme "Eugénie" était une imposante construction datant du XVIII^e siècle. Cette exploitation agricole a été occupée par des fermiers originaires des Pays-Bas qui l'ont vraisemblablement abandonnée à cause de l'affaissement des terrains et de l'inondation des pâturages qui en a découlé. Elle est ensuite reprise par Eugénie Wallon avec son ami Julien, polonais d'origine. Ils y exploitent quelques arpents de terre sur la partie surélevée correspondant à la limite des concessions. Implantée sur le territoire d'Hensies, elle a donc été préservée des inondations par la construction de la digue artificielle sur la crête. C'est par ordonnance de la commune d'Hensies que la ferme fut abandonnée, non sans regret par sa propriétaire restée seule dans cette habitation isolée et peu confortable, après le décès de son compagnon. Les étables abritaient de nombreux couples d'Hirondelles de cheminée (*Hirunda rustica*), la Chouette chevêche (*Athene noctua*) nichait dans la rangée de saules ceinturant le verger planté d'anciennes variétés de pommiers et poiriers. De 1973 à 1978, le Hibou moyen-duc (*Asio otus*) a niché régulièrement sur une ancienne aire de Pie bavarde

(Pica pica). La plupart de ces arbres fruitiers ont malheureusement dépéri à l'arrêt des pompages en 1989. Laissé à l'abandon, ce bâtiment, qui servait aussi de refuge aux Chouettes effraies (*Tyto alba*), est depuis tombé en ruine. En 2003, les gestionnaires du site ont débroussaillé l'arrière de l'habitation et posés des nichoirs destinés aux chauves-souris.

La troisième ferme dénommée "Paula Dédé Zianne" était construite sur le territoire d'Harchies, derrière le "trou de la Haine". Cette personne âgée assistait chaque jour aux offices du matin à l'église d'Harchies. Après son décès, cette bâtisse ne fut jamais réoccupée et fut ensuite engloutie sous un mètre d'eau. Dans la grange et le grenier nichait régulièrement la Chouette effraie (*Tyto alba*). Quatre pulli de cette espèce furent encore bagués en 1967 dans une cavité de l'un des murs de la grange qui avaient les pieds dans l'eau.

Les terrils plats

Le secteur exploité par le charbonnage d'Harchies s'étend d'ouest au sud-ouest par rapport aux puits d'extraction. Il est divisé en deux parties par le canal de Pommeroeul à Antoing, selon un axe nord-sud. La rareté des surfaces disponibles au début de l'exploitation ou l'instabilité des terrains de la région sont probablement à l'origine du choix adopté pour le stockage des stériles. Si dans la plupart des cas (borinage et nord de la France notamment), ces déchets houillers sont entreposés en tas, c'est l'étalement en couches pour combler les zones affaissées qui a été retenu par les charbonnages d'Harchies. Pour accéder aux parties affaissées situées à l'ouest du canal, un pont métallique a dû être construit pour le franchir. La longueur de la voûte du "Grand Courant" sous le canal ne permettant pas le passage de la voie ferrée, celle-ci a été prolongée de quelques mètres. Suite à cette difficulté, le remblai a été déposé en deux zones triangulaires couvrant une surface de 35 hectares à l'arrêt du charbonnage : le terril dit de la commune de Bernissart au nord-ouest et le terril plat d'Harchies au sud-ouest. Ces remblais houillers apparaissent comme de véritables laboratoires permettant d'étudier la colonisation végétale. Il est possible d'y suivre les étapes se succédant du sol nu jusqu'à la forêt (Cl. Debehaut). Dans le cadre des travaux réalisés par le Centre de Recherches Biologiques d'Harchies, des études botanique et ornithologique ont été poursuivies de 1979 à 1981 (Le Gerfaut 76 : 221 - 252 - 1976). Le vieillissement des terrils diminue souvent leur intérêt et, malgré les différents travaux de gestion entrepris : arrachage de petits bouleaux en 1978 et 1984, déboisement total de certaines parcelles en 1978 et 1995, étrépage en 1979 et 1983, la diversité biologique a diminué. Le Bouleau (*Betula pendula*), arbre le plus typique des terrils, a continué sa progression et il a été supplanté par le Chêne (*Quercus robur*) sur les anciennes parcelles. Le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) a fait son apparition de manière plus ponctuelle. La très importante population de Lapins de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) qui limitait le développement de la végétation a été décimée par les épidémies de myxomatose. L'arrivée du Renard roux (*Vulpes vulpes*) a augmenté la mortalité. A partir de 1983, une imposante couche de lichen s'est développée à la place des graminées et des formations de millepertuis et les populations de Criquets à ailes bleues (*Oedipoda coerulescens*) ont considérablement régressé. La libre circulation sur le terril plat d'Harchies perturbant les oiseaux posés sur le plan d'eau A, des barrières ont été placées en 1981 pour en interdire l'accès.

Le terril de la commune de Bernissart est totalement boisé de Bouleaux (*Betula pendula*) sur sa partie haute et de Saules marsault (*Salix caprea*) et d'épais ronciers (*Rubus* div. Sp.) sur sa partie basse. Les chasseurs en interdisent l'accès.

Une avifaune est associée à ces terrils et à leur évolution. Lors de l'édification du terril, malgré une présence humaine continue (le glanage du charbon étant toléré), le Petit gravelot (*Charadrius dubius*) nichait sur les schistes nus. Le Pigeon colombin (*Columba oenas*) et le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) ont niché dans les terriers de Lapins de garenne ; une ponte de Canard souchet (*Anas clypeata*) en 1981 au pied d'un jeune roncier. D'importants stationnements de sous-espèces de Bergeronnettes printanières ont été notés sur les pelouses rases, essentiellement dans la 3ème décennie de mai : Bergeronnette (printanière) nordique (*Motacilla (flava) thunbergi*), Bergeronnette (printanière) flavéole (*Motacilla (flava) flavissima*) et Bergeronnette (printanière) à tête noire (*Motacilla (flava) feldegg*) et, enfin, l'hivernage de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) a été constaté dans les saulaies les plus humides.

Assèchement

C'est par l'intermédiaire des chasseurs qui fréquentaient le site et la curiosité des quelques naturalistes et ornithologues de l'époque que l'on a découvert les richesses faunistiques que recelait le marais d'Harchies. En 1946, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (I.R.S.N.B.) publiait déjà dans sa revue "Le Gerfaut" des cas de nidification du Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) et du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*). Les résultats du baguage effectué par le Dr Paul Dachy entre 1962 et 1964 à Harchies et Baudour apportaient des précisions supplémentaires sur la présence exceptionnelle d'oiseaux des roselières. Malgré l'intérêt de ce complexe marécageux, les études le concernant restent peu nombreuses. Nef (1959) décrit seulement les espèces nicheuses et fait déjà état de la valeur biologique de cette zone humide.

Les ornithologues bénévoles et les protecteurs de la nature se regroupent en diverses associations (De Wielewaal en 1940, Aves en 1960 et RNOB en 1953) qui organisent périodiquement des visites guidées du site. L'a.s.b.l. "Réserves Naturelles & Ornithologiques de Belgique" signe en 1956 une convention avec le conseil d'administration du charbonnage de Bernissart et deux chasseurs pour assurer, sur l'ensemble du marais, la protection efficace des espèces d'une faune exceptionnellement riche déjà menacée à l'époque en Europe. Monsieur Paul Simon est nommé conservateur.

En 1962 déjà, l'inquiétude plane sur l'avenir des marais. En effet, informée par les instances gouvernementales du programme de fermeture des charbonnages, la direction envisage la mise en vente de ses propriétés dont un ensemble de 220 hectares comprenant les marais et les zones agricoles périphériques. Conscient de la valeur patrimoniale du site, le conseil d'administration des RNOB, représenté par Mr Herberigs, président de l'époque, engage des pourparlers avec la direction du charbonnage en vue de sa sauvegarde. Par manque de fonds nécessaires pour acquérir la totalité des terrains, une proposition d'achat réduite aux terrains réellement intéressants est avancée, avec priorité au grand marais et aux Maillettes. Cette proposition n'est malheureusement pas retenue.

En 1965, la S.A. des charbonnages de Bernissart vend à l'Immobilière Européenne, à un prix dérisoire, les biens faisant partie de la convention signée avec les RNOB. Cela provoque l'émoi et la consternation dans les rangs des naturalistes. Face aux menaces qui se précisent, monsieur Paul Simon et le président des RNOB préviennent Mr Héger, Ministre de l'Agriculture de l'époque, des risques graves que fait peser son département hydraulique agricole sur les marais d'Harchies.

Le projet de la wateringue de Pommeroeul consiste à poser un émissaire pour évacuer l'eau du marais vers le "Grand Courant" et assécher ainsi les prairies "Sartis" dans le but de récupérer 700 hectares de terres agricoles pour la somme de 8.000.000 de francs belges. Le département rétorque que le but des travaux n'est pas l'assèchement complet de la zone humide dont une partie d'environ 100 hectares subsistera, ainsi qu'une frange de roseaux qui la borde. Il précise que l'opération se fera

en deux phases, de façon suffisamment progressive pour permettre le déplacement de la faune. Ces promesses n'ont pas été tenues et l'abaissement du niveau d'eau est réalisé en pleine période de nidification. C'est à ce moment que les protecteurs de la nature ont compris qu'ils avaient été grugés.

Entretemps, Mr Paul Simon, toujours, infatigable démarcheur, contacte le maximum d'instances régionales, nationales et internationales pour inciter les responsables du projet et le Ministère de l'Agriculture à changer de cap. La presse écrite, parlée et télévisée se mobilise.

En novembre 1968, l'Immobilière Européenne vend à Mr Marcel Ghyselen 123 hectares de terrains situés entièrement dans le périmètre proposé à la "domanialisation" pour la création d'une réserve naturelle. Aucuns des cultivateurs locaux ne s'étant porté acquéreur des parcelles qu'ils occupaient, cette S.A. reste propriétaire des terrils et du marais de Pommeroeul. Environ 85 hectares de marais sont défrichés puis remis en culture et le centre de la cuvette est abandonné.

Les parcelles défrichées de la partie A, inondées en partie l'hiver, sontensemencées de blé, d'orge et de maïs. Les récoltes sont envahies par les mauvaises herbes et l'ergot fait des ravages. Dans la partie sud-ouest du site (zone B), de nouvelles prairies sont délimitées. Entre l'allée de chasse et le fossé des "Quinze Parts", la parcelle est labourée etensemencée, après que les fossés de drainage aient été comblés. Le drainage des cuvettes est assuré par un large fossé qui est creusé pour acheminer les eaux vers une station de pompage fixe qui les refoule vers l'émissaire. Cependant, ce drainage est peu efficace à cause de la nappe qui affleure. La récupération de grandes superficies de terres agricoles est donc aléatoire et elles sont de plus inondées à chaque crue.

Les parties incultes des cuvettes se couvrent d'une végétation dense de type "prés marécageux" à forte densité de Lycopée d'Europe (*Lycopus europaeus*) qui sont mises à profit en période hivernale par d'importantes bandes de Mésanges à moustaches (*Panurus biarmicus*) dérangées à cette époque par les travaux réalisés dans les roselières à Flevoland (Pays-Bas).

Les quelques phrases de Mr Paul Simon rapportées ci-dessous, extraites des bulletins RNOB de 1967, 1968 et 1969 sous les titres respectifs : « Le marais d'Harchies en péril – Le marais d'Harchies toujours en péril ? – Pourquoi les marais d'Harchies n'ont-ils pas été sauvés plus tôt ! » sont éloquentes à ce sujet.

SIMON (1967) : « Cette réalisation fait peser sur le plus important des marais belges une menace grave si l'on persévère dans la volonté de l'assécher coûte que coûte et d'en détruire les richesses biologiques ... Il est absolument indispensable d'obtenir dans les plus brefs délais l'arrêt de l'écoulement des eaux du marais. Faute d'arriver à ce résultat, le site perdra en quelques mois une valeur que la nature a mis près d'un demi-siècle à établir ».

SIMON (1968) : « Pour la première fois, le chant des Grands Butors (*Botaurus stellaris*) n'a pas retenti à Harchies ; ils ont abandonné les roselières asséchées. Un incendie spectaculaire a détruit une grande partie de la roselière, semant le désarroi dans les rangs des premiers migrateurs revenus de leur quartier d'hiver pour nicher. Les nombreux Grèbes huppés (*Podiceps cristatus*) qui formaient la plus belle concentration de cette espèce en Belgique, voyant s'amenuiser de jour en jour leur zone de nidification, étaient désespérés. Le comportement anxieux de ces oiseaux faisait peine à voir. La construction des nids s'est faite sans abris et l'eau continuant à se retirer, aucun couple n'a pu élever de jeunes. Les milliers de Rousserolles turdoïdes (*Acrocephalus arundinaceus*), Rousserolles effarvates (*Acrocephalus scirpaceus*), Rousserolles des phragmites (*Acrocephalus schoenobaenus*) (sic) et Locustelles de Savi (*Locustella luscinioides*) ont brusquement vu se modifier le biotope nécessaire à leur reproduction. Ces oiseaux hautement spécialisés ont hanté les roselières inhospitalières sans nicher ».

SIMON (1969) : « Couverts de boue, noirs et hallucinants, des centaines d'hommes nus ou accoutrés de vêtements hétéroclites s'agitaient sur les plages de vase et dans les dernières mares et les fossés abandonnés par les eaux. C'est ainsi que commença le mois de juin dans les Marais d'Harchies. Cela aurait pu tenir de la farce, si ce n'était aussi tragique. Plus de 40 tonnes de poissons étaient « assassinés ». Quel gaspillage...Pourquoi ? ».

En 1969, Abel Dubois, Ministre de l'Education Nationale, décide d'acheter les 192 hectares formant le site du marais d'Harchies. A ce moment, le Ministère de l'Education Nationale n'est propriétaire que des terrains qui forment la dépression des marais. Après cette acquisition inespérée, une remise sous eau du marais s'impose. L'I.R.S.N.B. dispose de 65 hectares dont il doit assurer la gestion. Toutefois, cette gestion est subordonnée à l'accord conclu entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture ; accord concernant les niveaux d'eau du marais. Une commission technique établira le niveau maximum autorisé.

On peut spéculer à nouveau sur l'avenir de ce complexe marécageux. Cette zone naturelle ayant été rachetée en vue d'une part, d'y réaliser des études scientifiques et, d'autre part, d'y développer une action didactique, il est souhaitable de définir le cadre de ces deux options qui doivent se compléter et non se concurrencer.

La remise sous eau et la restauration du marais qui en découle fournissent une occasion unique de dresser des inventaires floristiques et faunistiques correspondant aux étapes successives de la recolonisation naturelle.

Voici encore quelques écrits de Paul Simon parus dans le bulletin RNOB de 1972 sous le titre « Marais d'Harchies : renouveau »

SIMON (1972) : « En juillet 1972, une vanne a été posée dans la digue séparant en deux parties le Grand Marais. Le seuil de cette vanne posé à la cote 15m50 a maintenu l'eau qui s'écoulait dans les fossés et a baigné quelques ares de bas terrains. Il fallut encore attendre que soient enlevées les maigres récoltes poussant sur les terrains asséchés, pour que les eaux puissent recouvrir leurs étendues d'antan. Les froments emblavés pour la deuxième année consécutive sur les terres soustraites aux roselières, furent médiocres dans l'ensemble. Ils furent même très médiocres sauf sur les levées de terres argileuses formées par les sédiments amenés au cours des temps sur les débordements de la Vieille Haine. Cette frange de terre de faible superficie représentait en fait les seuls hectares de terrains valablement cultivables reconquis sur le Marais ! »

« Enfin le 20 septembre 1972, trois ans après l'assèchement, la cote est fixée à 16m50. En cette période de basses eaux et malgré le temps sec et beau, le niveau monte assez rapidement : un centimètre par 24 heures sur plusieurs hectares de superficie ! D'emblée, le Marais d'Harchies retrouve son attrait. L'étendue d'eau attire et la nourriture abondante retient... quelques dizaines de jours après la mise sous eau, sept à huit cents Sarcelles d'hiver, deux à trois cents Canards Colverts ».

Evénements après la remise sous eau

Alain Jacquet déverse 350 Gardons (*Rutilus rutilus*) provenant de sa carrière. Des Tanches (*Tinca tinca*) capturées à la nasse dans le marais d'Hensies proche sont réintroduites par Marcel Bielens.

En 1973, on note un hivernage de Cygnes de Bewick (*Cygnus bewickii*).

Les prairies sont restaurées et accueillent le bétail dès 1974, après la pose de clôtures.

La végétation rivulaire réapparaît avec quelques noyaux de Massettes à feuilles larges (*Typha latifolia* L.) et de Phragmites (*Phragmites communis* L.).

L'I.R.S.N.B. prie Mr Voisin, chasseur, de cesser ses activités sur les propriétés mises en réserve naturelle.

Après la mise en place d'une jauge, la pompe de la partie B est déplacée vers la sortie des eaux, le niveau atteint 17m10 en décembre sur l'ensemble du site.

De nouveaux achats sont réalisés et concernent la ferme et le bois des "Câtillons", ainsi que les champs et prairies jusqu'au "Grand Courant".

Les oiseaux des roselières réintègrent peu à peu leur habitat. Cette réinstallation rapide n'est pas sans rapport avec l'existence de zones marécageuses voisines qui ont joué le rôle de zone d'accueil lors de cet épisode néfaste pour l'avifaune. En 1975, un été sec et chaud succède à un hiver et un printemps pluvieux. De grandes vasières se dégagent à partir du 15 août et une grave épidémie de botulisme touche les limicoles et échassiers en halte migratoire qui y stationnent.

En 1977, des dégâts de gibiers sont réclamés à l'I.R.S.N.B. par Mr Verlinden, pour des dégradations occasionnées à ses cultures par le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*). Profitant de ces circonstances, huit chasseurs organisent une battue sur le terribil plat d'Harchies, prétextant que ces ravageurs viennent du marais d'Harchies et que les taillis du marais d'Hensies abritent une importante population. Le fermier Slabbinck, responsable du gardiennage, reçoit l'autorisation de détruire cette espèce et se promène fusil en bandoulière dans le marais !

La prairie de la partie B est clôturée, ce qui favorise la nidification de la Barge à queue noire (*Limosa limosa*) en 1977.

Composé de trois membres : messieurs Kesteloot, Dachy et Simon, le comité de gestion s'élargit avec la nomination de Paul Bastien.

En 1978, l'année est marquée par la nomination de Jean-Pierre Verhaegen au poste de directeur du Centre de Recherches Biologiques d'Harchies (C.R.B.H.). Son objectif est de redresser la gestion presque anarchique de la réserve : la remise en état et la pose de nouvelles clôtures, le contrôle et la gestion des niveaux d'eau, l'interdiction d'épandage de lisiers.

Les faits ornithologiques sont de plus en plus intéressants avec l'observation d'une nichée de Canard chipeau (*Anas strepera*), de deux jeunes Blongios nains (*Ixobrychus minutus*) perchés sur les buissons de la partie A et du stationnement d'un Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) (voir Faits marquants).

En 1979, deux scientifiques et du personnel sont mis à la disposition du directeur du centre et trois guides sont désignés pour l'accompagnement des visiteurs. Espoir d'un nouveau départ.

Entre 1978 et 1984, une série de travaux de gestion de terrain sont entrepris, afin de maintenir un biotope de type "savane" sur le terribil plat, pour favoriser l'accueil des bergeronnettes et traquets migrateurs et nicheurs : abattage et arrachage de petits bouleaux, étrépage d'une superficie d'un hectare, dépôts de pierres.

En octobre 1979, des plantations de rhizomes sont effectués pour favoriser et accélérer la progression de la roselière. La floraison des plants en 1980 a incité à poursuivre l'expérience et de nouvelles plantations ont été opérées en octobre et novembre 1980.

En 1980, un fossé est creusé et un grillage est posé sur les saules têtards du chemin des Maillettes. L'optique est double : protéger les cultures des dégâts de gibiers et empêcher l'accès à la roselière A qui se reconstitue. Un autre fossé est creusé dans la partie B pour assurer un écoulement gravitaire des eaux.

Plusieurs modalités de gestion des roselières (fauche, fauche exportatrice, étrépage) ont été appliquées pour tenter de régénérer la roselière sèche A, en cours d'atterrissement. Ils ne furent malheureusement pas couronnés de succès. Un barrage a été édifié côté B pour inonder la parcelle dénommée des "quinze parts", conduisant à un réel succès.

En 1981, des clôtures sont placées pour empêcher l'accès au terail plat et des portions de pentes sont débroussaillées pour maintenir les couples reproducteurs de Gorgebleues à miroir blanc (*Luscinia svecica*). En 1984, des grands bouleaux sont éliminés des berges du canal désaffecté Pommeroeul – Antoing.

ASPECTS DU MARAIS DE POMMEROEUL

L'étang "Canaron"

Alimenté par les eaux du canal de Pommeroeul à Antoing, il a servi de réservoir pour le charbonnage d'Harchies, jusqu'à sa fermeture en 1964. La pêche, réservée aux ouvriers mineurs, y était autorisée. Racheté par Mr Bertolini, cet étang est aujourd'hui privé et la pêche y est interdite. Une roselière à Roseau commun (*Phragmites australis*) s'y était jadis développée sur presque la moitié de sa superficie qui est de 2 Ha 94 Ca.

La spécificité de ce petit étang réside dans la présence de la Loche de rivière (*Cobitis taenia*), de l'Able de Heckel (*Leucaspis delineatus*) et de la Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*), ainsi que d'une station de Nénuphars jaunes (*Nuphar lutea*). Anciennement, la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) et le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) étaient régulièrement observés. Suite à l'alimentation actuelle en eaux de ruissellement de qualité médiocre et à l'introduction d'espèces exotiques de poissons (*Hypophthalmichthys molitrix*) par une société de pêcheurs, la roselière s'est dégradée et n'abrite plus que quelques couples de Rousserolles effarvates (*Acrocephalus scirpaceus*) et, occasionnellement, le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), la Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica*) et la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*).

Les petites mares du rivage

Situées entre le trop plein de l'étang "Canaron", le chemin de la Baille du Renard et la rue du Rivage, cette étendue de prairies humides d'une superficie de 6 hectares fut aménagée en bassin de décantation vers les années 1920. Les eaux décantées se déversaient dans le fossé de trop plein de l'étang "Canaron", avant d'être évacuées vers le "Grand Courant". Des vasières favorables aux rallidés et bécassines émergèrent à partir du point de déversement. La végétation s'installa au fur et

à mesure de leur progression. Elles ont d'abord été colonisées par la Glycérie aquatique (*Glyceria aquatica*), ensuite par la Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*) et, au stade terminal, par le Roseau commun (*Phragmites australis*). L'instabilité de ces vasières en empêchait l'accès. Ce biotope intéressant abritait une densité importante d'oiseaux de milieu paludicole : Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), *Phragmites* des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Bruants des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et Blongios nains (*Ixobrychus minutus*), ainsi que d'importants dortoirs d'Etourneaux sansonnets (*Sturnus vulgaris*).

En 1940, le bassin de décantation est comblé, les eaux ne se décantent plus. Pour éviter l'envasement du "Grand Courant", une solution provisoire est trouvée : les eaux chargées de schlamms sont détournées, après leur passage sous le canal, vers la partie C (parcelle contiguë au "Grand Courant"). La solution définitive viendra de la construction en 1942 d'un chenal en béton au-dessus du "Grand Courant" qui permettra aux eaux chargées de schlamms venant par le trop plein de l'étang "Canaron" de se déverser dans le marais de Pommeroeul pour y être décantées. Après la guerre 1940-45, le besoin en énergie se faisant sentir, la roselière du bassin de décantation est incendiée pour exploiter les sédiments (schlamms). Pour faciliter le déplacement des engins de manutention, des chemins de halage sont aménagés avec des schistes houillers et des terres de découverte de sablières. A la fin des travaux, les dépressions laissées entre les chemins se remplissent d'eau et donnent ainsi naissance à des petites mares. Privée de son habitat, la faune des roselières disparaît, pour laisser la place à d'autres espèces. En effet, la qualité de l'eau des mares est telle qu'elle favorise l'implantation d'importantes populations de tritons. Les inventaires de la flore et de l'entomofaune y révèlent la présence d'espèces rares.

En 1974, la commune de Bernissart fait officialiser une décharge d'ordures ménagères, à partir du chemin de la Baille du Renard. En raison de la dégradation qu'un tel acte peut engendrer sur la faune, différentes plaintes sont adressées aux responsables wallons de l'environnement de l'époque. En accord avec la députation permanente, l'autorisation d'exploitation de cette décharge devait expirer le 9 septembre 1976. Ce délai ne sera cependant pas respecté et il faudra attendre la mise en service de l'incinérateur de Thumaide en 1980 pour voir la fermeture définitive de cette décharge.

Sur propositions motivées de la Commission Royale des Monuments et Sites en date du 14 juin 1978, le site, que l'on appellera dorénavant "petites mares d'Harchies", est classé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture Française en raison de sa valeur scientifique. Faute d'entretien, le boisement recouvre actuellement 90% du périmètre classé. Seules quelques espèces y sont encore représentées Parmi lesquelles, le Hibou moyen-duc (*Asio otus*) qui y a niché ; la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) et le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*) qui y sont toujours présents. Des propositions de réhabilitation des mares en faveur des batraciens ont été faites aux responsables du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut. Elles n'ont pas été suivies d'effet à ce jour.

Au fur et à mesure des affaissements miniers, prairies et bosquets disparaissent sous la nappe d'eau. Un cordon végétal s'installe à l'est du plan d'eau. A cette époque et jusqu'en 1940, la Loutre (*Lutra lutra*) a été observée dans le marais par Mr Camille Cange, pêcheur en barque habitant Pommeroeul (communication orale).

On peut voir sur cette photo des chasseurs, dont un est en train de viser (barque de droite- vers 1940).

Les faucardages du "Grand Courant" étant abandonnés, la végétation de plus en plus dense qui s'installe freine l'écoulement des eaux qui débordent et creusent plusieurs brèches dans la digue vers le marais. Les sédiments en suspension se déposent et forment une importante vase colonisée en partie par la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) et la Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*).

De 1972 à 1984, une colonie de Mouettes rieuses (*Larus ridibundus*) et quelques couples de Fuligules milouins (*Aythya ferina*) s'y installent.

L'apport d'eau chargée de schlamms dans la partie nord-ouest de l'étang, à partir de 1940, favorise l'apparition de nouvelles vasières indispensables au stationnement des limicoles et des petits échassiers en halte migratoire. Elles seront progressivement envahies par le Roseau commun (*Phragmites australis*), après l'arrêt du charbonnage en 1964. Par la suite, la montée progressive du niveau d'eau a favorisé la progression des roselières, au détriment des cariçaies qui se boisent et des vasières qui ont totalement disparu.

En 1964, la pollution du marais par les eaux contaminées du "Grand Courant" conduit à la disparition des herbiers et de leur faune associée. Privés de nourriture, tous les oiseaux herbivores (Foulques et anatidés) et piscivores (grèbes) désertent le marais. Après cette pollution, il faudra attendre 9 ans (1973) avant que deux couples de Grèbes huppés (*Podiceps cristatus*) se réinstallent et se reproduisent avec succès. Ils se nourrissaient presque exclusivement d'Épinoches (*Gasterosteus aculeatus*), espèce plus résistante à la pollution, que les oiseaux ingéraient avec une certaine difficulté à cause des épines dorsales. C'était le premier signe d'une amélioration de la qualité de l'eau. Le Goéland cendré (*Larus canus*) a niché de 1974 à 1984 sur des souches d'arbres morts situés en eau libre.

En 1979, la vidange du bief du canal désaffecté s'effectue dans le marais qui récupère ainsi en grande partie les espèces de cyprinidés qui y existaient autrefois. Les effectifs de Grèbes huppés (*Podiceps cristatus*) ne se sont reconstitués qu'après le détournement du "Grand Courant" vers la Haine en 1993, tandis que ceux des canards et Foulques macroules (*Fulica atra*) nicheurs restent encore très faibles. Les roselières ne semblent pas avoir été affectées par la pollution et le cortège avifaunistique de ce biotope n'a pas été touché.

Ce marais a été sauvé in extremis car il devait servir d'aire de stockage pour les terres d'excavation du nouveau tronçon du canal de liaison Pommeroeul – Hensies – Condé qui finalement ont été entreposées sur la Couture de la Plaine.

Le terriplat du chargement des bateaux

Ce remblai de schistes houillers d'une superficie de 10 hectares, situé entre le trop plein de l'étang "Canaron" et le canal de Pommeroeul à Antoing est le plus ancien. Après la construction de voies de chemin de fer pour amener le charbon par wagons trémies à la station de chargement des bateaux, la voie est prolongée vers le pont "Cocu" pour véhiculer les schistes houillers qui serviront à rehausser et consolider la digue entre le canal et le marais de Pommeroeul, qui avait déjà cédé à plusieurs reprises.

Une végétation pauvre (d'aspect savane), typique des terrils, favorise l'installation de couples d'Alouettes des champs (*Alauda arvensis*), de Pipits des arbres (*Anthus trivialis*), de Tariers pâtres (*Saxicola torquata*), de Bergeronnettes printanières (*Motacilla flava*) et de Perdrix grises (*Perdix perdix*).

En 1945, le terroir est nivelé pour y construire une série de baraquements destinés à héberger des prisonniers allemands et, plus tard, des familles de travailleurs étrangers qui sont employés dans la mine ("Camp des Baltes"). La partie restée inoccupée servira d'aire de stockage du charbon, ce qui conduira inexorablement à la disparition de la flore et la faune.

Après l'arrêt du charbonnage (1964), les terrains sont vendus et des schistes houillers y sont prélevés pour différents travaux, dont l'assise de la route de la nature et les chemins de halage destinés à l'extraction des schlamms du bassin de décantation. Sans autorisation préalable, l'entrepreneur commence l'aménagement d'un hippodrome, mais, suite aux protestations, la réalisation est abandonnée. Les parties basses recouvertes d'une couche de sable se boisent rapidement. Dès l'arrêt des travaux, le site est devenu un lieu de rencontre pour de nombreux adeptes de moto-cross et ne présente plus aucun attrait pour la faune.

La couture de la plaine

Le "Grand Courant" qui drainait les eaux de ruissellement de cette zone de 30 hectares suite aux affaissements miniers, les inonde partiellement à chacune de ses crues. Dès lors, le bout de la rue du Rivage et une partie de la chaussée Brunehault sont régulièrement inondés.

Cet ensemble était représentatif de tous les types de prairies : pâturées et fauchées dans sa partie haute, marécageuses entrecoupées de fossés de drainage dans sa partie basse. Fin 1940, une oseraie bordait la limite est de cette zone. Elle est défrichée pour faire place à une rangée de baraquements.

La partie haute, située entre le chemin de la Drève, réalisé en terre battue, bordé de fossés et de peupliers, et le ruisseau de la Plaine, était un espace de maigres pâturages entourés de clôtures utilisés comme reposoirs favorisés par le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) et le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*). Les Chouettes chevêche (*Athene noctua*) et hulotte (*Strix aluco*) occupaient des loges dans une rangée de vieux peupliers située en bordure ouest.

Fin des années 40, le chemin de la Drève est asphalté et une prairie en bordure du chemin est aménagée pour y construire une série de baraquements pour travailleurs étrangers. Ces cités sont ensuite démantelées et une végétation rudérale et arbustive s'y installe.

En 2004, dans le cadre du programme européen LIFE-Nature "roselières", la parcelle est défrichée et clôturée et la parcelle contiguë est gérée en prairie de fauche tardive.

La partie basse est située entre le ruisseau de la Plaine et la digue du "Grand Courant". Cette dépression marécageuse aux multiples facettes, sujette aux inondations, était drainée par des fossés envasés. Ces particularités propices au développement d'une végétation très variée favorisaient la présence d'espèces diverses : Tarier pâtre (*Saxicola torquata*) et Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) dans les ombellifères, Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) et Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) dans les laïches, carex et scirpes, Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) et Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) dans les vasières et les zones piétinées par le bétail, amphibiens (grenouilles et tritons) dans les fossés.

Des travaux d'assainissement sont entrepris en 1935 pour éviter les inondations : renforcement de la digue du "Grand Courant", creusement d'un bassin d'orage et installation d'une unité de pompage qui sera désaffectée à la suite des travaux entrepris sur le "Grand Courant" et visant à abaisser le niveau d'eau de plus d'un mètre.

De 1976 à 1982, les terres d'excavation du tronçon du canal à grand gabarit Pommeroeul – Hensies – frontière sont amenées par la piste (assise de la future route de la nature) et déposées sur une superficie de 15 hectares. 7 couples de gorgebleue (*Luscinia svecica*) s'installent le long de ce terrassement. Par la suite, l'aménagement effectif de la route de la nature fera disparaître cette population. L'évolution du boisement a été laissée libre volontairement, entre le "Grand Courant" et la route, pour garantir la tranquillité du marais de Pommeroeul. Les quelques couples de Phragmites des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) ont à ce moment déserté l'endroit.

De cet ensemble initial très riche, il ne reste actuellement que la prairie de fauche, la prairie recréée à l'emplacement des baraquements et destinée au pâturage extensif, quelques parcelles marécageuses entre le "Grand Courant" et la route de la nature, le pourtour du bassin d'orage, boisé à 80% et le remblai de terres. Les ruisseaux qui étaient alimentés autrefois par des eaux de source et de ruissellement charrient maintenant des eaux usées, d'où se dégagent des odeurs pestilentielles.

Les remblais de schistes houillers

Ces remblais avaient pour but de consolider la digue du canal de Pommeroeul à Antoing, à partir du "Grand Courant" jusqu'au pont "Cocu". La partie la plus ancienne est à son stade terminal, à savoir la chénaie. Les pentes sont envahies par d'épais ronciers.

Fin des années 30, la digue a cédé par deux fois et les brèches ont été colmatées par des sacs de ciment. Cette situation aurait pu avoir des conséquences catastrophiques pour les habitants de la rue du rivage.

Lors de la mobilisation de 1939, les militaires du génie y creusent des tranchées, et utilisent la technique du fascinage (avec des branches de bouleaux) pour retenir les schistes.

Trois observatoires en béton sont aménagés sur les remblais en 2001, dans le cadre du programme "Objectif I - Hainaut" de la CEE. Des actes de vandalisme ont été rapidement perpétrés à leur rencontre : incendie des parements en bois et des écrans, saccage des panneaux didactiques intérieurs, vol et détérioration des tables et bancs.

HISTORIQUE DU MARAIS D'HENSIES

Trois grandes périodes ont marqué l'histoire de cette partie du marais :

période antérieure à 1857 : la plaine alluviale du cours inférieur de la Haine (déjà décrite pour Harchies) ;

de 1857 à 1976 : la recherche de la houille et son exploitation ;

de 1976 à nos jours : l'arrêt des charbonnages et ses conséquences sur la modification des habitats, de la flore et de la faune.

Avant 1857

La portion de marais située sur le territoire de la commune d'Hensies, d'une superficie de 215 hectares, est comprise entre la limite du village d'Harchies au nord, le canal de Mons à Condé au sud, la chaussée Brunehault à l'est et la frontière française à l'ouest. L'essentiel de la zone était constitué de pâturages drainés par de nombreux fossés ; paysage typique de la vallée de la Haine.

Le contre fossé du canal de Mons à Condé (creusé de 1807 à 1820), collectait les eaux de ruissellement pour les évacuer vers Condé (France).

De 1857 à 1976

Les premières recherches en vue de déterminer l'épaisseur des morts terrains et l'estimation de la richesse du sous-sol datent de 1857. Au vu des résultats favorables donnés par les sondages, une concession, d'une étendue de 1128 hectares, fut demandée par la société des charbonnages d'Hensies-Pommeroeul et octroyée par Arrêté Royal du 30 janvier 1875. De 1908 à 1912, une nouvelle campagne de sondage est entreprise par la société anonyme belge de forage et fonçage "Foraky". Ses travaux permirent de décider de l'emplacement des puits du siège "Sartis". La société anonyme des charbonnages d'Hensies-Pommeroeul est créée le 11 octobre 1912. Le creusement des puits et les aménagements de surface, qui s'étendent sur 28 hectares, ne sont terminés qu'en 1918. L'exploitation du charbon peut dès lors débiter.

La mine étant éloignée des agglomérations, des voies d'accès doivent être aménagées. Une ligne de chemin de fer raccordant les puits aux gares de Bernissart et Blaton via le réseau de la S.N.C.F.B est édifiée. Cette voie de raccordement assure le transport du personnel (employés et ouvriers) et permet d'acheminer très rapidement les produits miniers en Belgique et à l'étranger.

La proximité d'une voie d'eau : le canal de Mons à Condé est un atout supplémentaire pour l'exploitation qui s'équipe de chaudières alimentées par l'eau du canal pour la production d'électricité. Des quais sont aménagés pour le chargement des bateaux.

Le gros oeuvre des bâtiments a été construit en briques cuites sur place. A cet effet, une argilière a été ouverte à la limite des concessions d'Harchies, lieu autrefois dénommé la "briqueterie". A l'arrêt de l'argilière, les excavations se boisent principalement de Saules fragiles (*Salix fragilis*). Le sol spongieux et instable ne permet pas le maintien des grands sujets au chablis lors de bourrasques de vent. Dans leur chute, d'importantes masses d'argile sont arrachées par les racines et les dépressions qui s'ensuivent se remplissent d'eau. Cette microfalaise surplombant un plan d'eau est un biotope « artificiel » qui convient parfaitement au Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) ; des jeunes sont bagués en

1967 et 1968

Pour héberger le personnel, quarante maisons, une hôtellerie et un magasin d'alimentation sont construits. Les affaissements à proximité des puits sont tels qu'il est nécessaire de relever une à une ces constructions, mobilier inclus, de plus d'un mètre à l'aide de vérins à la fin des années 1930, véritable prouesse technique à cette époque. Tous ces travaux d'infrastructures sont autant de surface grignotée sur l'espace naturel. Au fil des ans, ces nouveaux biotopes sont occupés par des espèces anthropophiles, telles que le Martinet noir (*Apus apus*) qui niche sous les corniches, l'Hirondelle de cheminée (*Hirundo rustica*) qui affectionne les écuries et l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) qui accroche son nid sous les passerelles de béton. Les mésanges (*Parus div. sp.*), Moineaux domestiques (*Passer domesticus*) et Etourneaux sansonnets (*Sturnus vulgaris*) occupent les cavités des façades des bâtiments. Le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) s'installe à l'intérieur des bâtiments sur les grosses poutrelles. Le parc à bois (réserve de bois de la mine) est le domaine de prédilection des Grives draine (*Turdus viscivorus*) et musicienne (*Turdus philomelos*), du Merle noir (*Turdus merula*), de la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) et du Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*). En période de récolte du lin, les wagons destinés à être chargés de charbon étaient nettoyés et d'importantes volées de Linottes mélodieuses (*Carduelis cannabina*)

s'abattaient sur les résidus déposés en bordure de voie. Lors de la réutilisation des stocks de poussiers, les Hironnelles de rivage (*Riparia riparia*) tentaient d'occuper les falaises créées lors de l'exploitation.

Gestion des niveaux d'eau

Les affaissements de terrain ne tardent pas à se produire de part et d'autre du canal de Mons à Condé et de la Haine, qui, en période de crue déborde et inonde le village d'Hensies et le hameau de la Neuville.

La pente des terrains s'inverse du côté "Sartis", le contre fossé longeant le canal ne peut donc plus jouer son rôle de collecteur. La gestion des niveaux d'eau, devenue nécessaire sur l'ensemble de la zone est tout à fait différente de celle pratiquée du côté d'Harchies. Des unités de pompage de forte capacité (1500m³/heure) sont installées de façon à maintenir le niveau d'eau à une cote assez basse avoisinant la cote quinze mètres. En 1950, pour éviter le débordement des eaux du marais d'Harchies vers Hensies, une digue est érigée à la limite des concessions à partir de la ferme "Slabbinck" et jusqu'au-delà de la grande peupleraie "Macau". Cette levée de terre est encore apparente à certains endroits.

A l'arrêt du charbonnage le 31 mars 1976, la surface d'eau libre du marais d'Hensies couvrait environ 8 hectares.

Cette politique de gestion des eaux avait pour objet de maintenir un maximum de terrains cultivables. La prairie dénommée aujourd'hui "Van Damme" était réservée aux chevaux convalescents et à ceux remontés du fond de la mine pendant la période des congés payés. Un abri leur était destiné ("baraque à chevaux"). En 1975, la mécanisation qui s'est substituée aux chevaux, rend cette prairie inutile. Elle est plantée de peupliers sur une superficie de quatre hectares.

De 1940 à 1945, une parcelle de terrain est défrichée à côté de l'ancienne argilière pour l'aménagement de potagers destinés au personnel résidant à la cité "Sartis". Après la guerre, ces terrains sont abandonnés. Une mégaphorbiaie s'y installe et se boise à certains endroits. La faune qu'on y observe est à la fois spécifique des milieux humides : Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica*) dans les roselières, importante population de Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) dans les mégaphorbiaies, nidification de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) de 1968 à 1971 et du Hibou moyen-duc (*Asio otus*) en 1968 dans les Saules fragiles, et présence d'un important dortoir de Hiboux moyen-duc comptant une vingtaine d'individus à partir de 1970 et nidification du Bihoreau gris (*Nyctycorax nyctycorax*) de 1979 à 1981 dans les Saules cendrés. Au printemps 1970, cette parcelle a fait l'objet d'un recensement des oiseaux nicheurs, selon la méthode des quadrats.

Terrils plats

Les parties affaissées inondées sont systématiquement remblayées avec des schistes houillers. La surface totale du remblai est estimée à 60 hectares à l'arrêt du charbonnage.

Dès 1965, des plantations de bouleaux sont réalisées, sur le terril à l'arrière de la colonie "Sartis" et par la suite, en 1968, sur 2 hectares du grand terril. Cette même année, des schistes sont prélevés sur une surface de 15 hectares pour servir d'assise et de remblais pour l'autoroute Paris-Bruxelles (E19) et une piste est aménagée pour leur transport.

D'un côté de la piste, ces importants travaux offrent des espaces favorables à la formation de vasières, où nichent le Petit gravelot (*Charadrius dubius*) et le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) et où s'arrêtent les limicoles et échassiers en période de migration. De l'autre côté de la piste, une excavation nommée "amphithéâtre".servira d'exutoire au bassin à schlamms schisteux.

Avec la mise en chantier de nouveaux services, tels que le vaporigène, le lavoir à charbon et la fabrique d'agglomérés notamment, un problème de modalité et d'emplacement de stockage des déchets s'est rapidement posé. Le choix s'est porté sur la zone marécageuse qui ceinture la cour du charbonnage.

Bassins à suies et cendrées

A la mise en service des chaudières à charbon pulvérisé (Wood en 1925 et Smulders en 1952), les suies et cendrées mélangées à l'eau sont évacuées, d'abord par écoulement gravitaire ensuite par pompage vers une parcelle située à proximité de la frontière française ("Le Corbeau"). Les eaux décantées sont récupérées par une pompe (pompe "Van Damme") qui les refoule vers le marais d'Hensies. Cette opération agrandira la zone marécageuse à une surface d'environ cinquante hectares, dont l'intérêt biologique exceptionnel n'est probablement pas étranger à l'apport permanent d'eau tiède. Cette zone humide abritait de nombreuses espèces menacées parmi lesquelles certaines ont aujourd'hui disparu : l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) découvert en 1971, une petite station de Joncs des chaisiers (*Scirpus lacustris*) présente jusqu'en 1989, l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) présente dans les fossés de drainage. Le dernier spécimen de Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) y est tué en 1955. L'avifaune n'est pas en reste avec notamment la présence continue d'un Hibou des marais (*Asio flammeus*) en 1976. Un sujet ayant été par ailleurs bagué en 1967. La nidification de la Chouette hulotte (*Strix aluco*) dont quatre pulli sont bagués en 1969 (Godin. & Loison, 1975).. Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) est régulièrement observé et entendu.

En 1950, les suies, qui ont recouvert une surface d'environ 15 hectares sur une épaisseur de plusieurs mètres, sont progressivement colonisées par le Saule cendré

A la mise en service du nouveau "vaporigène" (1952), le calibre des déchets et la quantité produite augmentent.. Leur acheminement devient plus difficile et ils sont dirigés vers une nouvelle station de pompage qui les refoulera dans un nouveau bassin d'une superficie de 6 hectares, aménagé dans une roselière, entre le teruil plat et le chemin de raccordement. Une digue le sépare du bassin à schlamms schisteux. Les eaux décantées s'évacuent par écoulement gravitaire vers le marais d'Hensies.. Ce dépôt, s'est progressivement couvert d'un boisement de saules..

Bassins à eaux chargées de schlamms

Trois bassins, d'une superficie totale d'un hectare, ont été aménagés aux abords du mur d'enceinte, dans le but de récupérer toutes les eaux de pluie, ainsi que les eaux usées des différentes installations et ce par l'intermédiaire de la pompe dite de "cour". Ils sont remplis, asséchés et vidangés à tour de rôle. L'eau d'égouttage décantée est refoulée vers le marais d'Hensies.

Bassins à schlamms schisteux

Le bassin à schlamms schisteux a été installé dans une roselière couvrant une superficie de 6 hectares, entre le chemin de raccordement et le teruil plat. Des digues le séparent du bassin à suies et des bassins à eaux chargées de schlamms.

C'est à la mise en service d'une unité de flottation des schlamms (1948), que cet espace a été choisi pour déverser et décanter les eaux résiduelles de l'installation. Le traitement des schlamms et poussières (produit brut de 0/1%) se faisait par émulsion, en y ajoutant des liquides à base de phénol (créosote) et de tensatyl. Ces produits se retrouvaient en partie dans les eaux résiduelles évacuées par pompage vers le bassin de décantation. Malgré leur nocivité, la phragmitaie ne disparaissait que par remblaiement au fur et à mesure de l'avancée des dépôts.. Contrairement aux autres bassins, l'eau s'évacuait vers le marais d'Hensies par infiltration au travers des dépôts de schistes houillers très perméables.

A l'arrêt du charbonnage, le remblai avait atteint une partie de la plantation de bouleaux du terril plat et le nouveau bassin ("amphithéâtre"). La phragmitaie pure s'est maintenue sur la moitié de la superficie du bassin.

De l'arrêt du charbonnage le 31 mars 1976 à nos jours

1976

L'impact principal de l'arrêt du charbonnage résulte de l'interruption des apports d'eau des installations de surface vers les bassins à schlamms, à eaux schisteuses et à suies, . La pompe nord du marais d'Hensies continue de fonctionner pour évacuer exclusivement les eaux de surface du bassin versant. Le niveau d'eau est porté à la cote de 16 mètres.

1977

La direction décide de louer ses propriétés à des associations de chasseurs et pêcheurs. Le chemin de raccordement vers Bernissart devient la limite qui sépare les deux lotissements de chasse ("Van Hoecke" & "Lippens"). On y détruit les nuisibles, une hutte de chasse est construite sur l'étang "Van Hoecke" et de vastes volières à faisans sont aménagées. Le plan d'eau est loué à une société qui y pratique la pêche depuis la rive ou en barque. Le niveau d'eau est porté à la cote de 16 mètres 50, de sorte que les mégaphorbiaies disparaissent au profit de quelques noyaux de phragmitaies, occupés par la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*). Les buissons de saules, devenus importants, résistent à l'inondation.

1978

De nouveaux prélèvements de schistes houillers sont réalisés en vue des travaux de construction de l'écluse d'Hensies.

La pompe "Van Damme" est arrêtée. Les eaux sont évacuées vers le marais d'Hensies par un nouveau fossé de drainage. Les vasières et cariçaies disparaissent suite à la montée des eaux et les limicoles et petits échassiers en halte migratoire se font plus rares.

Les bassins à eaux chargées de schlamms sont vidés et remblayés en partie avec des matériaux de démolition des installations de surface, rapidement colonisés par le bouleau. L'espace d'eau libre restant accueille une flore intéressante avec la présence de l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*), de la Naiade marine (*Najas marina*) et du Rubanier nain (*Sparganium minimum*). De nombreux batraciens trouvent refuge dans les éboulis.

La ferme et les terrains avoisinants sont rachetés par le fermier Slabbinck qui laboure les prairies situées entre cette bâtisse et le terril plat.

1979

La roselière qui est située à l'extrémité du terril, clôturée et pâturée par les bestiaux du fermier qui la transforment en prairie, sera rachetée par les R.N.O.B. en 1988 et reconvertie en roselière.

1980

Sept hectares de taillis sont expropriés au lieu-dit "Le Corbeau" afin d'y aménager un bassin de décantation pour stocker les boues de la Haine qui gênent la navigation.

Une coupe à blanc est réalisée sur une quinzaine d'hectares des bassins à suie pour extraire les cendrées. Ces excavations sont ensuite envahies par l'eau de la nappe phréatique superficielle et le niveau d'eau y fluctue en parallèle avec celui du marais. On y trouve les quatre espèces de tritons (Triton crêté, alpestre, ponctué et palmé) et l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*).

Une petite colonie d'Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) s'installe dans la digue de suie en 1983 et sera abandonnée deux ans plus tard. Le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) y a probablement niché dans les terriers de lapin.

1982

Des schlamms schisteux sont prélevés dans les bassins. La falaise est occupée dès l'année suivante par une colonie d'Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) qui s'y maintient jusqu'en 1988.

Une importante station d'*Epipactis* des marais (*Epipactis palustris*) est découverte sur les dépôts d'argile mais disparaît par la suite à cause de la prolifération du bouleau. Les parties dénudées du remblai sont intéressantes pour l'entomofaune (Dufrène & Anrys, 1988 ; Barbier (1989).

La progression du phragmite et surtout du calamagrostide (*Calamagrostis epigejos*) limite la capacité d'accueil de cet espace pour les hyménoptères en particulier.

1986

Les 165 hectares du site sont rachetés par les R.N.O.B. ; Michel Housen en est nommé conservateur et responsable . La chasse et la pêche y sont définitivement interdites.

1988

La pompe nord tombe en panne.

En janvier, suite à une période de crue, les niveaux d'eau subissent une hausse spectaculaire de plus d'un mètre cinquante. Presque toutes les roselières et leur flore et faune associées disparaissent,. La surface d'eau libre passe de 8 à 80 hectares. Les deux stations d'*Epipactis* des marais (*Epipactis palustris*) du bassin à schlamms schisteux souffrant déjà de la progression du bouleau et de l'*Orchis incarnat* (*Dactyloriza incarnata*) de la prairie humide jouxtant la roselière, finissent par disparaître.

Des nivellements sont effectués pour examiner la possibilité d'évacuer les eaux vers l'émissaire d'Harchies. Une canalisation est placée en toute hâte pour remédier à cette situation. Mais, envasé, cet émissaire ne suffit plus pour évacuer la totalité des eaux des marais d'Harchies et d'Hensies. Des études s'engagent pour trouver une solution à ce problème urgent. La situation s'éternise et le milieu se modifie : régression des roselières, asphyxie des arbres et des buissons qui finissent par succomber, disparition des vasières du terail plat et dislocation de l'îlot flottant de Massettes à feuilles étroites (*Typha angustifolia*). Malgré cette vision apocalyptique, il faudra attendre 1999 pour qu'une solution soit enfin trouvée et qu'une nouvelle unité de pompage soit réinstallée.

REMERCIEMENTS

Ce vaste historique des marais d'Harchies n'aurait pu voir le jour sans le travail minutieux réalisé par Marius Loison qui a fait appel à sa mémoire et, surtout, qui a collecté des informations écrites, verbales et photographiques. Qu'il soit remercié ici de la confiance qu'il nous témoigne, en nous laissant intégrer ce travail de longue haleine au sein de notre site internet.